

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2197

17 septembre 2011

SOMMAIRE

ANS Lux (Acier Négoce Service Luxembourg)	105432	Mark IV USA Finco S.à r.l.	105443
Artemoda S.A.	105414	Orange Communications Luxembourg S.A.	105448
Babcock & Brown Property Partner 2, S.à r.l.	105455	Orange S.A.	105448
Bivange Lotissements S.à r.l.	105443	PK Holding S.à r.l.	105442
Bluespace Holding Sàrl	105455	Plantations des Terres Rouges S.A.	105449
BP Investments S.à r.l.	105429	PPF Shopping S.à r.l.	105434
Calama S.A.	105452	Prime Investment S.A.	105416
Class One SCI	105435	RGI Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	105415
Derby Blue Investments S.A.	105429	Rita Mar S.A.	105423
Dover Investments S.A.	105423	Rita Mar S.A.	105423
ESB-LUX S.à r.l. & Cie S.e.c.s.	105411	Riverwells Investments S.A.	105436
Estaima S.A. SPF	105421	Romarine S.A.	105424
Etoile d'Or SA	105433	Rosy Blue Entreprises S.A.	105434
Europa Ruby S.à r.l.	105456	Rothorn	105425
Euroports Benelux S.A.	105445	Schengen Travel	105434
Faber Digital Solutions S.A.	105444	Servimmo S.à r.l.	105442
Ferlux S.A.	105425	Signum Luxembourg I S.A.	105435
Gearbox S.à r.l.	105452	Solarys SC	105450
G.M.H. Luxembourg S.A.	105416	Start People S.A.	105443
Horizontes S.à r.l.	105415	Stora Luxembourg S.à r.l.	105443
Immobilière Dina S.à r.l.	105432	Strassen Participations S.A.	105451
Immobilière du Dernier Sol S.à r.l.	105413	Sunbel Finance S.A.	105419
Immo PA S.à r.l.	105410	TCFE Immo S.A.	105452
Immo-Visions Sàrl	105427	TCFE Immo S.A.	105455
Leeverg Luxembourg S.A.	105438	Timken Luxembourg Holdings Sàrl	105456
Lionsgate Properties S.à r.l.	105419	Viedma S.A.	105426
Luigi S.A.	105425	V.T.D.Z. Production S.à r.l.	105439
Luxury Brand Development S.A.	105424	Werec Industries S.A.	105440

Immo PA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8016 Strassen, 23, rue des Carrières.

R.C.S. Luxembourg B 159.971.

L'an deux mille onze, le vingt et unième jour de juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A COMPARU:

AP PARTICIPATIONS S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25, rue de la Gare, L- 4975 Bettange-sur-Mess, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145221 (l'"Associé Unique"),

ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Diulio Antonio dit Jean PIANON, ingénieur civil, demeurant professionnellement à L-8016 Strassen, 23, rue des Carrières.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- que AP PARTICIPATIONS S.A., précitée est le seul et unique associé actuel de la société IMMO PA S. à r.l., ayant son siège social établi au 23, rue des Carrières, L-8016 Strassen, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 159.971 constituée suivant acte reçu par le notaire Carlo Wersandt, de résidence à Luxembourg le 23 mars 2011 publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1282 le 14 juin 2011 (la «Société»);

- que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,00 EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,00 EUR) chacune, intégralement libérées.

Tout ceci ayant été déclaré, la partie comparante représentée comme dit ci-avant, détenant cent pourcent (100%) du capital de la Société, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L' Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'UN MILLION D'EUROS (1.000.000,00 EUR) pour porter son montant actuel de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,00 EUR) à UN MILLION DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (1.012.500,00 EUR) par la création et l'émission de DIX MILLE (10.000) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,00 EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, à libérer à 100% de leur valeur nominale.

Souscription libération

L'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire les DIX MILLE (10.000) parts sociales nouvelles mentionnées ci-dessus, les libérer entièrement par apport en espèces d'un montant total d'UN MILLION D'EUROS (1.000.000,00 EUR).

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme d'UN MILLION D'EUROS (1.000.000,00 EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'article 5 § 1 des statuts de la Société est modifié et aura la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à UN MILLION DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (1.012.500,00 EUR), divisé en DIX MILLE CENT VINGT-CINQ (10.125) parts sociales de CENT EUROS (100,00 EUR) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ DEUX MILLE DEUX CENTS EUROS (2.200,00 EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante es qualité qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Diulio Pianon, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 26 juillet 2011. LAC/2011/33839. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 juillet 2011.

Référence de publication: 2011110102/54.

(110126402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

ESB-LUX S.à r.l. & Cie S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 84, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 143.944.

Im Jahre zweitausend elf.

Den zwölften Juli.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze zu Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

SIND ERSCHIENEN:

1.- Herr Mario BRITTEN, Elektriker, wohnhaft in D-54441 Ayl, Trierer Strasse 57.

2.- Herr Arno RIPP, Elektriker, wohnhaft in D-54441 Wawern, Tobiashaus 1.

hiernach "Kommanditisten" genannt.

3.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung ESB-LUX S.à r.l. sind, mit Sitz in L-6637 Wasserbillig, 84, Esplanade de la Moselle, eingetragen beim Handels und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 143.933,

hier vertreten durch ihre beiden Geschäftsführer Herr Mario BRITTEN und Herr Arno RIPP, vorgeannt,

hiernach "Komplementär" genannt.

Welche Kompargenten erklärten dass sie die Anteilhaber der Kommanditgesellschaft ESB-LUX S.à r.l. & Cie S.E.C.S. sind, mit Sitz in L-6793 Grevenmacher, 63A, route de Trèves, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 143.944 (NIN 2008 2100 661).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Paul DECKER, mit dem Amtssitze in Luxemburg, am 17. Dezember 2008, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 187 vom 28. Januar 2009.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500.-) beläuft, aufgeteilt in zwei Anteilskategorien, die zehn (10) Anteile der Kategorie A, die von dem/den Komplementären) im Gegenzug für seine/ihre komplementäre Beteiligung gehalten werden, und neunzig (90) Anteile der Kategorie B die von den Kommanditisten im Gegenzug für ihre begrenzte Haftung gehalten werden, umfassen, jede mit einem Nennwert von einhundert fünfundzwanzig Euro (EUR 125,-).

Vorbemerkung

Die Kompargenten erklären, dass gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notarassessor Dr. Marcus LEINENWEBER, amtlich bestellter Vertreter des Notars Dr. Ulrich DEMPFFLE, mit dem Amtssitz in Trier, vom 1. Juli 2011, Urkundenrolle Nummer 1328/2011 U EL, ein Verkaufsangebot über die neunzig (90) Anteile der Kategorie B an die Gesellschaft deutschen Rechts Michael Sperber Heizung-Lüftung-Rohrleitungsbau GmbH & Co. KG, mit Sitz in Trier, unterbreitet wurde.

Gemäss Schreiben vom 7. Juli 2011, hat die vorgenannte Gesellschaft deutschen Rechts Michael Sperber Heizung-Lüftung-Rohrleitungsbau GmbH & Co. KG, auf dieses Angebot verzichtet.

Eine Kopie der Urkunde vom 1. Juli 2011 sowie des Schreibens vom 7. Juli 2011, bleiben nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch die Kompargenten und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlagen beigegeben um mit derselben einregistriert zu werden

Alsdann haben die Kompargenten, vertreten wie vorerwähnt, den unterzeichneten Notar ersucht Nachstehendes zu beurkunden:

Anteilübertragungen

1) Herr Mario BRITTEN überträgt und überlässt hiermit unter der Gewähr Rechtens fünfundvierzig (45) ihm gehörende Anteile der Kategorie B an besagter Gesellschaft an die Gesellschaft deutschen Rechts ESB-GMBH, mit Sitz in D-54441 Ayl, Trierer Strasse 5, eingetragen beim Handelsregister B des Amtsgerichts Wittlich unter der Nummer HRB 41.747, für den Betrag von einem Euro (€ 1.-).

2) Herr Arno RIPP überträgt und überlässt hiermit unter der Gewähr Rechtens fünfundvierzig (45) ihm gehörende Anteile der Kategorie B an besagter Gesellschaft an die vorgenannte Gesellschaft deutschen Rechts ESB-GMBH, für den Betrag von einem Euro (€ 1.-).

Ist der gegenwärtigen Urkunde beigetreten:

Die Gesellschaft deutschen Rechts ESB-GMBH, vertreten durch ihre beiden Geschäftsführer Herr Mario BRITTEN und Herr Arno RIPP, vorgeannt, welche Letztere erklären im Namen der Gesellschaft ESB-GMBH die vorhergehenden Anteilübertragungen anzunehmen.

Die Gesellschaft deutschen Rechts ESB-GMBH, vertreten wie vorerwähnt, ist von heute an Eigentümerin der ihr übertragenen Anteile mit allen daran verbundenen Rechten und Pflichten.

Sie erklärt eine genaue Kenntnis sowohl der Statuten als auch der finanziellen Lage der Gesellschaft zu haben.

Herr Mario BRITTEN und Herr Arno RIPP erklären vor Errichtung der gegenwärtigen Urkunde von der Gesellschaft deutschen Rechts ESB-GMBH den ihnen jeweils zustehenden Betrag von einem Euro (€ 1.-) erhalten zu haben, worüber hiermit Quittung, Titel und Entlastung.

Die vorgenannte Gesellschaft ESB-LUX S.à r.l., vertreten durch ihre beiden Geschäftsführer Herr Mario BRITTEN und Herr Arno RIPP, handelnd in ihrer Eigenschaft als Geschäftsführerin der Kommanditgesellschaft ESB-LUX S.à r.l. & Cie S.E.C.S., erklärt im Namen der Gesellschaft diese Abtretungen von Gesellschaftsanteilen anzunehmen, mit Freistellung von der in Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches vorgesehenen Zustellung.

Erklärungen der Parteien

Die Kompargenten erklären:

- Die Beteiligungen sind frei von jeglichen Nachschuss-, Nachzahlungs-, Nachleistungs- und ähnlichen Verpflichtungen oder Beschränkungen.

- Die Beteiligungen sind frei von Rechten Dritter. Die Verkäufer sind uneingeschränkt berechtigt, über ihre Beteiligung zu verfügen. Die nach Maßgabe dieses Vertrages verkauften und abgetretenen Gesellschaftsanteile sind insbesondere weder verpfändet noch bestehen insoweit Vorkaufs- oder sonstige Erwerbsrechte Dritter.

- Andere Rechtsträger als die Verkäufer halten keine direkte oder indirekte Beteiligung gleich welcher Art an den Gesellschaften und es bestehen keine Ansprüche auf Einräumung solcher Beteiligungen.

- Über das Vermögen der Gesellschaften ist kein Insolvenzverfahren eröffnet worden. Die Eröffnung eines solchen Verfahrens ist weder beantragt worden noch muss sie nach geltendem Luxemburger Recht beantragt werden oder steht sonst unmittelbar bevor; den Verkäufern sind nach bestem Wissen keine Umstände bekannt, die die Einleitung eines solchen Verfahrens nach den heutigen Umständen rechtfertigen würden.

- Sämtliche in den zuständigen Handelsregistern in Bezug auf die Gesellschaften einzutragenden und/oder zu veröffentlichen Tatsachen sind eingetragen und/oder veröffentlicht.

- Es bestehen in Bezug auf die Beteiligungen weder Unternehmensverträge noch stille Gesellschaftsverträge, Unterbeteiligungen oder ähnliche Vereinbarungen.

- Ausführung und Vollziehung dieses Vertrages verstoßen nicht gegen Vorschriften der Gesellschaftsverträge der Gesellschaften oder gegen sonstige Verträge oder Beschränkungen, denen die Verkäufer oder die Gesellschaften unterliegen. Ausführung und Vollziehung des Vertrages erfordern, soweit es die Verkäufer oder die Gesellschaften betrifft, keine über die in diesem Vertrag hinaus genannten Zustimmungen eines Dritten, eines Gerichtes oder einer sonstigen Behörde.

- Im übrigen werden die verkauften Gesellschaftsanteile -soweit gesetzlich zulässig -unter Ausschluss jeglicher Gewährleistung für Sach- und Rechtsmängel verkauft.

- Sollte die Ankäuferin aufgrund konkreter Umstände der Auffassung sein, dass eine der von den Verkäufern abgegebene Erklärungen nicht richtig oder nicht vollständig ist, hat er dies den Verkäufern unverzüglich mitzuteilen und ihnen Gelegenheit zu geben, sich über alle Umstände zu informieren und binnen angemessener Frist für Abhilfe zu sorgen. Die Abhilfe muss den Käufer so stellen, wie wenn die Erklärung richtig oder vollständig gewesen wäre. Leisten die Verkäufer oder einer von ihnen keine Abhilfe, ist diese nicht möglich oder nicht ausreichend, haben die Verkäufer -als Gesamtschuldner -dem Käufer Schadenersatz zu leisten.

Ein Rücktrittsrecht der Ankäuferin oder ein sonstiges Recht auf Rückgängigmachung des Kaufvertrages besteht insoweit nicht und wird ausdrücklich ausgeschlossen.

Alsdann ersuchten die jetzigen Gesellschafter den instrumentierenden Notar die nachfolgenden Beschlüsse zu beurkunden wie folgt:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschließen den Sitz der Gesellschaft von Grevenmacher nach Wasserbillig zu verlegen, und demgemäß den ersten Absatz von Artikel 4 der Statuten abzuändern wie folgt:

Art. 4. (Absatz 1). Der Sitz der Gesellschaft ist in Wasserbillig. Der Gesellschaftssitz kann aufgrund eines Beschlusses der Gesellschafter-Versammlung in jeden Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter legen die genaue Anschrift der Gesellschaft wie folgt fest: L-6637 Wasserbillig, 84, Esplanade de la Moselle.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Kompargenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. BRITTEN, A. RIPP, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 14 juillet 2011. Relation: ECH/2011/1214. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 14. Juli 2011.

Référence de publication: 2011101856/115.

(110115849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Immobilière du Dernier Sol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 34-36, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 162.530.

— STATUTS

L'an deux mille onze, le six juillet.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU:

1. La société DEPALOM S.A. avec siège social à L-1430 Luxembourg, 21, boulevard Pierre Dupong, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 132.178, représentée par Monsieur Robert ZUPANOSKI, demeurant à L-1430 Luxembourg, 21, boulevard Pierre Dupong.

2. Monsieur Stéphane BESADOUX, , demeurant à F-93320 Les Pavillons sous Bois, 95, boulevard Pasteur.

3. Madame Carole ZAAVY, demeurant à F-93320 Les Pavillons sous Bois, 95, boulevard Pasteur, ici représentée par Monsieur Stéphane BESADOUX, prèdit,

en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Pavillons Sous Bois, en date du 09 juin 2011,

lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de "IMMOBILIERE DU DERNIER SOL S.à r.l."

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg-Bonnevoie. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une société de promotion immobilière comprenant l'achat, la vente, l'échange, la location, la démolition, la gestion et la mise en valeur de tout immeuble bâti ou non bâti, tant pour son propre compte que pour le compte de tiers ainsi que toutes opérations commerciales mobilières, immobilières et financière, tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, qui se rattache directement ou indirectement à son objet social ou le favorisant.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) EUROS représenté par CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT-CINQ (125) EUROS, chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1. La société DEPALOM S.A. , prèdite,	50 parts
2. Monsieur Stephane BESADOUX, prèdit,	25 parts
3. Madame Carole ZAAVY, prèdite,	25 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100 parts

Les associés reconnaissent que le capital de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 6. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

Art. 7. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille onze.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papiers et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de NEUF CENTS EUROS (EUR 900.-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, les décisions suivantes:

Est nommé gérant unique de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Robert ZUPANOSKI, prédit.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

L'adresse du siège social de la société est établie à L-2543 Luxembourg-Bonnevoie, 34-36, rue du Dernier Sol.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Zupanoski; Besadoux; Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 juillet 2011. Relation: EAC/ 2011/9251. Reçu: soixante-quinze euros 75,00.-

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 juillet 2011.

Référence de publication: 2011108801/88.

(110125146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Artemoda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 82.383.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 25 juillet 2011

Résolutions

L'assemblée prend acte de et accepte la démission de Monsieur Vincent Thill, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de sa fonction d'administrateur.

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur, Madame Hélène Mercier, employée privée, demeurant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Le conseil d'administration se compose donc actuellement comme suit:

Administrateurs:

- Monsieur Silvano Gerani, industriel, demeurant 6, via Renzi, I-47033 Cattolica, administrateur et président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Benoît Dessy, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur ;

- Madame Hélène Mercier, employée privée, demeurant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2012.

Le mandat du commissaire aux comptes étant venu à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2012 comme suit:

Commissaire aux comptes:

Fiduciaire MEVEA Luxembourg Sàrl, 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2011105178/33.

(110120792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

RGI Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 137.391.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 19 juillet 2011

1. Mr. Andrey Saveliev a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B

2. Mrs Irina Rybalchenko, directeur, née à Cuba, le 9 décembre 1980 demeurant professionnellement 12 rue Gasheka, Bled 1, Moscou 125047, Russie, a été nommée gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

RGI Holdings (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011104743/15.

(110118466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Horizontes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3831 Schifflange, 2, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 56.559.

L'an deux mille onze, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Jorge RODRIGUES DUARTE, employé privé, né à Mortagua (Portugal), le 10 juin 1965, demeurant à L-8010 Strassen, 210, route d'Arlon.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "HORIZONTES S.à r.l.", ayant son siège social à L-3270 Bettembourg, 44, route de Peppange, R.C.S. Luxembourg numéro B 56.559, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 11 octobre 1996, publié au Mémorial C numéro 659 du 19 décembre 1996, et que les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 5 mars 2001, publié au Mémorial C numéro 921 du 25 octobre 2001;
- en date du 16 juin 2005, publié au Mémorial C numéro 1237 du 19 novembre 2005;
- en date du 25 février 2009, publié au Mémorial C numéro 710 du 1^{er} avril 2009.
- en date du 10 janvier 2010, publié au Mémorial C numéro 567 du 17 mars 2010
- Que le comparant est le seul et unique associé actuel de ladite société et qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'adresse du siège social est transférée vers L-3831 Schifflange, 2, rue Dicks.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article deux des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Schifflange (Grand-Duché de Luxembourg)."

Troisième résolution

L'assemblée décide, suite au déménagement de l'associé-gérant Monsieur Jorge RODRIGUES DUARTE, de modifier son adresse auprès du Registre de Commerce et des Sociétés comme suit: L-8010 Strassen, 210, route d'Arlon.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société à raison du présent acte sont évalués à la somme de huit cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jorge RODRIGUES DUARTE, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 juillet 2011. Relation GRE/2011/2456. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011106823/40.

(110122370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

**G.M.H. Luxembourg S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Prime Investment S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 94.685.

In the year two thousand and eleven, on the twelfth of July.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Prime Investment S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), with its registered office at 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 94.685 (the Company). The Company has been incorporated on June 20th, 2003 pursuant to a deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 858 of August 21st, 2003. The articles of association (the Articles) of the Company have been amended latest on December 29th, 2010 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 647 of April 6th, 2011.

The Meeting is chaired by Mrs Nicole HENOUMONT, private employee, professionally residing in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints Mrs Stéphanie LAHAYE, private employee, professionally residing in Luxembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting elects Mrs Stéphanie LAHAYE, prenamed, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The shareholders of the Company represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representatives of the shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the shareholders of the Company represented at the Meeting, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary, shall also remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Bureau having thus been validly constituted, the Chairman requests the notary to record:

I. that it appears from the attendance list that all of the 11,000 (eleven thousand) shares, having a par value of EUR 100 (one hundred euro) each, representing the entire subscribed share capital of the Company are present or duly represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda hereinafter reproduced, the shareholders represented at the Meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of legal terms relating to notice of the meeting;

2. Change of the name of the Company from “Prime Investment S.A.” to “G.M.H. LUXEMBOURG S.A.” and subsequent amendment of Article 1 of the articles of association;

III. that the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entire share capital being represented at this general meeting, the general meeting waives the convening to the meeting. The shareholders are considering themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them beforehand.

Second resolution

The Meeting resolves to change the name of the Company from “Prime Investment S.A.” to “G.M.H. LUXEMBOURG S.A.”, with immediate effect.

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 1 of the articles of incorporation of the Company, which shall read as follows:

“ **Art. 1.** There is established hereby a société anonyme under the name of “G.M.H. LUXEMBOURG S.A.”.”

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately one thousand one hundred euro (EUR 1,100).

There being no further business on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of the present deed.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surnames, Christian names and residences, the said persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le douze juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire, de résidence à Luxembourg.

S’est tenue une assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) des actionnaires de Prime Investment S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social sis 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.685 (la Société). La Société a été constituée le 20 juin 2003 par un acte de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 858 du 21 août 2003. Les statuts de la société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire instrumentaire reçu en date du 29 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 647 du 6 avril 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Nicole HENOUMONT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Stéphanie LAHAYE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L’Assemblée choisit comme scrutateur Madame Stéphanie LAHAYE, prénommée.

Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le Bureau.

Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux ressortent d'une liste de présence, signée par les actionnaires et/ou les mandataires des actionnaires représentés en vertu de procurations émises par ces derniers et les membres du Bureau.

Cette liste de présence ainsi que les procurations, après avoir été signées «ne varietur» par les mandataires des actionnaires représentés et par le notaire soussigné, resteront annexées aux présentes minutes.

Le Bureau étant ainsi constitué, le président prie le notaire d'acter que:

I. qu'il apparaît d'après la liste de présence que l'ensemble des 11.000 (onze mille) actions ayant une valeur nominale de 100.- EUR (cent euros) chacune, représentant la totalité du capital social souscrit de la Société, est dûment représenté à l'Assemblée qui est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour produit ci-dessous, les actionnaires représentés à l'Assemblée ayant accepté de tenir l'Assemblée après examen de l'ordre du jour. Cette liste de présence ainsi que les procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des actionnaires représentés et par le notaire soussigné, resteront annexées aux présentes minutes.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;
2. Changement de la dénomination de la société de «Prime Investment S.A.» en «G.M.H. LUXEMBOURG S.A.» et, en conséquence, modification de l'article 1^{er} des statuts.

III. que l'Assemblée à décider de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier le nom de la Société à de «Prime Investment S.A.» en «G.M.H. LUXEMBOURG S.A.», avec effet immédiat.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société en vue de refléter la première résolution ci-dessous, de sorte que l'article 1^{er} aura la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «G.M.H. LUXEMBOURG S.A.»»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à mille cents euros (1.100,- EUR).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux personnes comparantes, dont les noms, prénoms et domiciles sont connus par le notaire, celles-ci ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Henoumont, S. Lahaye et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juillet 2011. LAC/2011/32326. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Référence de publication: 2011102778/122.

(110116792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Sunbel Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 132.902.

—
EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 22 juillet 2011 que les personnes suivantes ont démissionné, avec effet au 22 juillet 2011, de leur fonction d'administrateur de la Société:

- Monsieur Didier Mc Gaw, né le 2 septembre 1962 à Curepipe, Ile Maurice, ayant son adresse professionnelle au 95, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- Madame Isabelle Pairon, née le 28 septembre 1979 à Libramont, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- Monsieur Stéphane Lataste, né le 14 janvier 1965 à Laval, France, ayant son adresse professionnelle au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il résulte desdites résolutions que la personne suivante a été nommée, avec effet au 22 juillet 2011 et jusqu'à l'assemblée générale devant se tenir en 2017, à la fonction d'administrateur unique de la Société:

- Monsieur Piotr Andrzejewski, né le 31 août 1978 à Sokolka, Pologne, ayant son adresse professionnelle au 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

II/ Il résulte également desdites résolutions que la société suivante a démissionné avec effet au 22 juillet 2011 de ses fonctions de commissaire aux comptes de la Société:

- L'Alliance Révision SARL, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 46498.

Il résulte également desdites résolutions que la société suivante a été nommée commissaire aux comptes de la Société avec effet au 22 juillet 2011 et jusqu'à l'assemblée générale devant se tenir en 2017:

- Ernst & Young, société anonyme, ayant son siège social au 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 88019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Senningerberg, le 1^{er} août 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2011110313/37.

(110125773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

Lionsgate Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 75.155.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and eleven, on the thirteenth of July.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr Jérôme ADAM, employee, professionally residing in Luxembourg,

acting in his capacity as attorney-in-fact of Lionsgate Properties L.P., established under the laws of Delaware, having its statutory office in 1013, Centre Road, USA - 19805 Wilmington, Country of New Castle, Delaware, by virtue of a proxy given under private seal, which proxy after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall stay affixed to theses minutes to be filed with the registration authorities,

who declared and requested the notary to state that:

1. Lionsgate Properties S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, with registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 75.155 (hereinafter referred to as the "Company"), was incorporated by deed of Maître Jean-Joseph Wagner,

then a notary residing in Sanem, on 17 Mars 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 526 of 22 July 2000.

2. The share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12.500.-) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty five Euro (25.-EUR) each.

3. Lionsgate Properties L.P., prenamed, is the sole owner of all the shares of the Company.

4. Lionsgate Properties L.P., prenamed, acting as sole shareholder at an extraordinary shareholder's meeting amending the articles of the Company declares the anticipated dissolution of the Company with effect to the 30th June 2011.

5. Lionsgate Properties L.P., prenamed, appoints itself as liquidator of the Company; in its capacity as liquidator of the Company it will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this act.

6. In its capacity as liquidator, Lionsgate Properties L.P., prenamed, reports that the liquidation accounts of the Company, which are attached to the present deed, provide an accurate description of all the assets and liabilities of the Company as of the date hereof.

7. Lionsgate Properties L.P., prenamed, declares that all liabilities towards third parties known to the Company, including all liquidation costs, have been entirely paid or are duly accounted for and that it irrevocably undertakes to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company.

8. Lionsgate Properties L.P., prenamed, subsequently declares that it has taken over all the assets and outstanding liabilities of the Company, together with the profit and loss account of the Company, so that all assets and liabilities of the Company are transferred to Lionsgate Properties L.P., prenamed, with immediate effect.

9. Lionsgate Properties L.P. resolves that discharge is given to the members of the board of managers of the Company for the exercise of their mandates.

10. Lionsgate Properties L.P., prenamed, resolves that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

11. The books and documents of the Company will be kept for a period of five years in Luxembourg at the registered office of the Company, at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed of capital increase, are estimated at approximately one thousand two hundred euro (1.200,-EUR).

The associate(s) declare(s), pursuant to the law of 12th November 2004 and its subsequent revisions, to be the true beneficiary(ies) of the Company to which the present document relates and certify(ies) that the funds/assets/rights to be used for paying up the share capital are not derived from, and that the company shall not undertake any activity constituting a breach set out in Article 506-1 of the Penal Code, and Article 8-1 of the revised law of 19th February 1973 related to the sale of medicinal substances and the fight against drug addiction (anti-money laundering) or acts of terrorism as defined in the Art. 135-1 of the Penal Code (financing of terrorism), respectively.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be binding.

IN WITNESS WHEREHOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by first name, last name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present notarial deed.

Follows the French version:

L'an deux mille onze, le treize juillet.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

M. Jérôme ADAM, salarié, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en son qualité de mandataire spécial de Lionsgate Properties L.P., constituée sous le droit de Delaware, ayant son siège social au 1013, Centre Road, USA - 19805 Wilmington, Country of New Castle, Delaware, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

1. Lionsgate Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 75.155, (ci-après nommée la «Société»), a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, alors notaire de résidence à Sanem en date du 17 mars 2000, publié au Mémorial C numéro 526 du 22 juillet 2000.

2. Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

3. Que Lionsgate Properties L.P., préqualifiée, est la seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4. Que Lionsgate Properties L.P., préqualifiée, agissant comme associé unique siégeant en assemblée générale extraordinaire des associés modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet rétroactive au 30 juin 2011.

5. Que Lionsgate Properties L.P., préqualifiée, se désigne comme liquidateur de la Société; qu'en sa qualité de liquidateur de la Société elle aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6. Que Lionsgate Properties L.P., préqualifiée, déclare, en sa capacité de liquidateur, que les comptes de liquidation de la Société, lesquels sont annexés au présent acte, reflètent fidèlement l'actif et le passif de la Société en date des présentes.

7. Que Lionsgate Properties L.P., préqualifiée, déclare que tout le passif connu de la Société, y compris les frais de liquidation, a été dûment réglé ou approvisionné et qu'elle s'engage irrévocablement à payer tout passif éventuel non encore connu et non encore payé de la Société dissoute.

8. Que Lionsgate Properties L.P., préqualifiée, déclare par conséquent reprendre l'intégralité de l'actif et du passif de la Société, ensemble avec le compte de profits et pertes de la Société, de sorte que l'actif et le passif de la Société est désormais transféré à Lionsgate Properties L.P. avec effet immédiat.

9. Que décharge est donnée aux gérants de la Société quant à l'exercice de leur mandat.

10. Que Lionsgate Properties L.P., préqualifiée, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres titres seront annulés.

11. Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société, au L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison du présent acte d'augmentation du capital, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (1.200,- EUR).

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivie d'une version en langue française, la version anglaise, devant sur la demande du même comparant, faire foi en cas de divergences avec la version française.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: Adam, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2011. Relation: LAC/2011/32295. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Référence de publication: 2011103604/119.

(110118886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Estaima S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 4.559.

L'an deux mil onze, le 10 juin.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise dénommée, dénommée ESTAIMA S.A. SPF ayant son siège social à Luxembourg, 40, Bld Joseph II, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 4559.

Ladite société a été constituée en date du 24 février 1950, publié au Mémorial C n°15 ed 1951.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 21 octobre 2010 reçu en la forme authentique par le notaire soussignée, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 369 du 24 février 2011 page 17695.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jacques RECKINGER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Claudine HAAG, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Christoph PIEL, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que toutes les actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit :

1. Mise en liquidation volontaire de la société;
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs;
3. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour. Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution de la société, laquelle dissolution a pour effet la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommée liquidateur, Monsieur Jacques RECKINGER, employé privé, né le 14 mars 1965 à Luxembourg avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg ,40, boulevard Joseph II.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: J. RECKINGER, Cl. HAAG, Ch. PIEL, C. DELVAUX

Enregistré à Redange-sur-Attert, actes civils le 16 juin 2011, RED/2011/1169: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

- Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Redange-sur-Attert, le 20 juillet 2011.

Référence de publication: 2011104135/62.

(110119051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Rita Mar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 95.365.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011104744/10.

(110118130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Rita Mar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 95.365.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011104745/10.

(110118132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Dover Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 139.168.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze,

Le quinze juillet.

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

A comparu:

"CHERIX LIMITED", société de droit des Bahamas, avec siège social à Nassau, Bahamas, P.O. Box N-3023, The Bahamas Financial Centre, Shirley and Charlotte Streets,

ici représentée par Monsieur Denis MORAUX, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 29 juin 2011,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur", restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

Que la société anonyme "DOVER INVESTMENTS S.A.", avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix, a été constituée suivant acte du notaire instrumentaire en date du 6 mars 2008, publié au Mémorial C numéro 1586 du 27 juin 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 139.168.

Que le capital de ladite société est à ce jour de cinquante mille euros (EUR 50.000,00), représenté par cinq cent (500) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Que "CHERIX LIMITED", prénommée, est devenue propriétaire de toutes les actions de ladite société anonyme "DOVER INVESTMENTS S.A."

Que l'actionnaire unique a décidé de dissoudre la société à partir de ce jour.

Que "CHERIX LIMITED", prénommée, se nomme liquidatrice de la société et déclare qu'elle a repris tout l'actif, a réglé tout le passif connu de la société et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et inconnu à ce jour.

Qu'en conséquence, la société anonyme "DOVER INVESTMENTS S.A." se trouve liquidée et a cessé d'exister.

Que la comparante donne entière décharge aux administrateurs, administrateur-délégué et commissaire en fonction.

Que les livres et documents sociaux de la société resteront déposés et conservés pendant cinq ans à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

Et à l'instant-même il a été procédé à l'annulation des certificats d'actions au porteur.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Moraux, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 juillet 2011. Relation: LAC / 2011 / 32802. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Référence de publication: 2011106101/46.

(110121071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Romarine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 138.600.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011104746/10.

(110118640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Luxury Brand Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 71.330.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 16 mai 2011

Huitième résolution:

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet au 18 juin 2010 le mandat des Administrateurs:

- Monsieur Patrick Chalhoub, domicilié professionnellement 261075 Michel Chalhoub Trading, 1000 Dubai, Emirats Arabes Unis;

- Monsieur Paul Jeanbart, domicilié professionnellement au 30-32, chemin du Petit-Saconnex CH-1211 Genève 19, Suisse;

- la société Rolaco Holding SA, ayant son siège social au 15, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 15.748;

- la société Creation Finance SA SPF ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 45.258;

- Monsieur Maurizio Borletti, domicilié professionnellement au Strada 8 Palazzo N, I-20089 Rozzano Milanofiori;

- Monsieur Antoine Chalhoub, domicilié professionnellement au Sahlia Commercial Complex, Gate8 - 1st floor, PO Box 21074, 13071 Safat - Kuwait;

- Monsieur Charles-Helen des Isnards, domicilié professionnellement au 4-6, rue Gaillon, F-75002 Paris, ainsi que celui de Réviseur d'entreprise agréée de la société Ernst & Young S.A., ayant son siège social au 7, parc d'activités Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.771

pour une nouvelle période de un an jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2011.

Dixième résolution:

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société du 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 12 janvier 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXURY BRAND DEVELOPMENT S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011110973/34.

(110126714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

Rothorn, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 133.487.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Pour ROTHORN

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Marc-André BECHET / Corinne ALEXANDRE

Directeur / -

Référence de publication: 2011104747/15.

(110118124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Luigi S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 53.014.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 19 juillet 2011

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

Signataire catégorie A:

- Monsieur Dino GIUSTI, industriel, demeurant 29, Via Toniolo, I-31028 VAZZOLA, Italie, Président.

Signataires catégorie B:

- Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Référence de publication: 2011105468/22.

(110120999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Ferlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 110.316.

L'an deux mille onze, le dix-sept juin,

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée FERLUX S.A. ayant son siège social à 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B n° 110.316.

Ladite société a été constituée par acte du notaire CHRISTINE DOERNER en date du 3 août 2005, publié au Mémorial C numéro 1457 du 27 décembre 2005.

L'assemblée est présidée par M. Giovanni SPASIANO, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mlle Amanda RUSSO, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Mlle Emmanuelle BRULE, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à

laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que toutes les actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Mise en liquidation volontaire de la société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour. Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution et la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommée liquidateur la société CoProcess S.A. ayant son siège social au 11, avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. SPASIANO, A. RUSSO, E. BRULE, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange-sur-Attert, actes civils le 24 juin 2011, RED/2011/1279: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Redange-sur-Attert, le 20 juillet 2011.

Référence de publication: 2011104163/59.

(110119053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Viedma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 141.059.

L'an deux mille onze, le vingt-et-un juillet.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "VIEDMA S.A.", R.C.S. Luxembourg N° B 141.059 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 7 août 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2203 du 10 septembre 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sylvie DUPONT, employée privée, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg,

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, Maître en Droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg,

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les quatre-vingt-dix-neuf (99) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de quatre-vingt-dix-neuf mille euros (EUR 99.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation la société LISOLUX SARL, ayant son siège social à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Sabella, S. Dupont, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juillet 2011. LAC/2011/34017. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Référence de publication: 2011108173/49.

(110123722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Immo-Visions Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5405 Bech-Kleinmacher, 88, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 162.372.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-et-un juin.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange.

Ont comparu:

1.- Steve PIGEON, employé privé, né à Luxembourg, le 13 octobre 1974, demeurant à L-6718 Grevenmacher, 13, rue des Caves;

2.- Marc WELTER, employé privé, né à Luxembourg, le 16 avril 1973, demeurant à L-5405 Bech-Kleinmacher, 88, route du Vin.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de Immo-Visions SARL

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Commune de Wellenstein.

Art. 3. La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et tant en nom propre que pour compte de tiers,

- de réaliser toutes opérations immobilières, se rattachant soit directement à des biens immobiliers, bâtis ou non, soit à des parts de sociétés immobilières ou à tout autre titre conférant des droits de propriété immobilière, incluant

- * l'achat, la vente, la location, l'échange, et de manière générale toute opération se rattachant directement ou indirectement à l'exploitation et à l'activité d'une agence immobilière;

- * la gérance, la gestion, l'administration, et de manière générale toute opération se rattachant directement ou indirectement à l'exploitation et à l'activité d'une société Syndic de Copropriété / Administrateur de biens;

- * la création, la transformation, la rénovation, l'acquisition, l'aliénation, la mise en valeur et la promotion et de manière générale toute opération se rattachant directement ou indirectement à l'exploitation et à l'activité d'une, société de promotion immobilière;

- de donner conseil et de prêter assistance, en toute matière se rattachant directement ou indirectement à ses activités. Elle réalisera notamment des études, des travaux de calculs, des simulations, des consultations, et donnera des avis sur toute question se rapportant directement ou indirectement à ses activités.

- de prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou non, luxembourgeoises ou étrangères, destinées à favoriser son exploitation et le développement de ses activités;

- d'accorder à d'autres personnes physiques ou morales, auxquelles elle s'intéresse, tout concours ou assistance financière, prêt, avance ou garantie;

- d'emprunter par toutes voies, même par voie d'émission obligataire, pour financer ses activités.

En général, la Société pourra faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500.-) euros, représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts de dix (10.-) euros chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Les parts ont été souscrites comme suit:

1.- Steve PIGEON, employé privé, né à Luxembourg, le 13 octobre 1974, demeurant à L-6718 Grevenmacher, 13, rue des Caves, six cent vingt-cinq parts	625
2.- Marc WELTER, employé privé, né à Luxembourg, le 16 avril 1973, demeurant à L-5405 Bech-Kleinmacher, 88, route du Vin, six cent vingt-cinq parts	625
Total: Mille deux cent cinquante parts	1.250

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais.

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850.-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire.

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-5405 Bech-Kleinmacher, 88, route du Vin.
- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- Sont nommés gérants, pour une durée illimitée:

1.- Steve PIGEON, employé privé, né à Luxembourg, le 13 octobre 1974, demeurant à L-6718 Grevenmacher, 13, rue des Caves;

2.- Marc WELTER, employé privé, né à Luxembourg, le 16 avril 1973, demeurant à L-5405 Bech-Kleinmacher, 88, route du Vin.

La société est engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Déclaration

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire aux comparants que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, Ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Pigeon, Welter et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 28 juin 2011. Relation EAC/2011/8396. Reçu soixante quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce.

Dudelange, le 7 JUIL. 2011.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2011105858/93.

(110120343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Derby Blue Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 72.488.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 5 janvier 2011 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 21 février 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011104948/13.

(110119301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

BP Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 130.462.

In the year two thousand and eleven, on the sixth day of July.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholder of "BP Investments S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed enacted on June 7th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 2014, page 96655 on September 18, 2007 and whose Articles of Incorporation have been modified by deed enacted on May 28th, 2009, published in Memorial C number 1297, page 62251, on July 6th, 2009.

The meeting is presided by Ms. Flora Gibert, employee, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Ms Sara Lecomte, employee with professional address in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholder represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxy and registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, the 500 (five hundred) Ordinary Shares representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1) Cancellation of the nominal value of the shares;
- 2) Conversion of the Company's share capital, from Euro currency into United States Dollars currency;
- 3) Increase of the share capital of the Company by a contribution in cash, so as to raise it up to USD 20,000 (twenty thousand United States dollars), without issue of new shares;
- 4) Amendment of article 8 of the Articles of Association to reflect the hereabove changes;

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholder decides what follows:

First resolution:

The meeting decides to cancel the nominal value of the shares.

Second resolution:

The meeting decides to convert with immediate effect the share capital of the Company from its current currency expressed in Euro currency (EUR) into the United States Dollars currency (USD), on the basis of the exchange rate displayed on the official website of the European Central Bank (www.ecb.int) on July 4, 2011 at 10 a.m. CET, according to which EUR 1 (one Euro) is the equivalent of USD 1.45 (one United States Dollars and forty five cents). The amount of the share capital of the Company will consequently be fixed at USD 18,125 (eighteen thousand one hundred twenty five United States Dollars).

Third resolution:

The meeting decides to increase the share capital of the Company by an amount of USD 1,875 (one thousand eight hundred seventy five United States dollars) by a cash contribution, so as to raise it from its present amount of USD 18,125 (eighteen thousand one hundred twenty five United States dollars) to USD 20,000 (twenty thousand United States dollars), without issue of new shares.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend article 8 of the Articles of Association and to give it the following wording:

Art. 8. The subscribed share capital of the Company is USD 20,000 (twenty thousand United States dollars) represented by 500 (five hundred) shares without any nominal value, each carrying one voting right in the General Meeting of Shareholders."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred Euro.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version en langue française

L'an deux mille onze, le six juillet

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire de la société à responsabilité limitée "BP Investments S.à r.l.", ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 7 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2014, page 96655 du 18 septembre 2007 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu le 28 mai 2009, publié au Mémorial C numéro 1297, page 62251 du 6 juillet 2009.

L'assemblée est présidée par Madame Flora Gibert, employée demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sara Lecomte, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé représentée et le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignées sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que la procuration, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1) Annulation de la valeur nominale des actions;
- 2) Conversion du capital social de la Société de l'euro au dollar américain;
- 3) Augmentation du capital social par un apport en numéraire, pour le porter à USD 20,000 (vingt mille dollars) sans émission de nouvelles actions;
- 4) Modification de l'article 8 des statuts afin de refléter les changements ci-dessus;

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'actionnaire décide ce qui suit:

Première résolution:

L'assemblée décide d'annuler la valeur nominale des actions

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de convertir avec effet immédiat le capital social de la Société de l'euro (EUR) au dollar américain (USD), sur base du taux de conversion figurant sur le site internet officiel de la Banque Centrale Européenne (www.ecb.int), le 4 juillet 2011 à 10 heures CET, selon lequel EUR 1 (un euro) correspond à USD 1,45 (un dollars quarante cinq centimes). Le montant du capital social de la Société sera par conséquent fixé à USD 18.125 (dix huit mille cent vingt cinq dollars américains).

Troisième résolution:

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de USD 1.875 (mille huit cent septante cinq dollars) par un apport en numéraire, pour le porter de son montant actuel de USD 18.125 (dix-huit mille cent vingt cinq dollars) à USD 20.000 (vingt mille dollars) sans émission d'action nouvelle.

Quatrième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts pour lui donner le contenu suivant:

Art. 8. Le capital social souscrit de la Société s'élève à USD 20.000 (vingt mille dollars) représenté par 500 (cinq cents) actions sans désignation de valeur * nominale, chacune assorties d'un droit de vote à l'assemblée générale des actionnaires."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. GIBERT, S. LECOMTE, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 11 juillet 2011. Relation: LAC/2011/31402. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011102479/117.

(110116897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

**ANS Lux (Acier Négoce Service Luxembourg), Société à responsabilité limitée,
(anc. Immobilière Dina S.à r.l.).**

Siège social: L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 107.586.

L'an deux mille onze, le quatorze juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée de droit français ANS Acier Négoce Service, ayant son siège social à F-57190 Florange, ZI Sainte Agathe, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Thionville sous le numéro 488 747 288, ici représentée par son gérant Monsieur Pascal FOURNIER, gérant de sociétés, né à Melun le 13 juin 1973 demeurant à F-54610 Clemery, 4, rue des Colombiers, lui-même ici représenté par Monsieur Sébastien FEVE, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante a, par son représentant, requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "IMMOBILIERE DINA, S.à r.l.", avec siège social à L-5280 Sandweiler, Z.I. Sandweiler Hall 1, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 107.586, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 avril 2005, publié au Mémorial C numéro 901 du 15 septembre 2005.

- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

- Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de ladite société et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la société en ANS Lux (Acier Négoce Service Luxembourg) et de donner en conséquence à l'article deux des statuts la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "ANS Lux (Acier Négoce Service Luxembourg)". »

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'objet social afin de donner à l'article trois des statuts la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet l'intermédiation et le commissionnement d'affaires dans le domaine de l'aciérie et métallurgie.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de transférer l'adresse du siège social de la société vers L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce et de donner en conséquence à l'article cinq des statuts la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le siège social est établi dans la Commune de Dudelange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.»

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.»

Cinquième résolution

L'associé unique révoque avec effet au 24 juin 2011 le gérant unique de la société Monsieur Didier VOGT, et nomme pour une durée indéterminée aux fonctions de gérant unique Monsieur Pascal FOURNIER, gérant de sociétés, né à Melun le 13 juin 1973 demeurant à F-54610 Clemery, 4, rue des Colombiers.

Vis-à-vis de tiers la société est valablement engagée et représentée par la signature individuelle du gérant unique.

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de neuf cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sébastien FEVE, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 juillet 2011. Relation GRE/2011/2686. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 27 juillet 2011.

Référence de publication: 2011104261/64.

(110119131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Etoile d'Or SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 82.629.

L'an deux mil onze, le dix-huit juillet.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

Monsieur François GEORGES, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, et Monsieur Alvaro CARNEVALE, comptable, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, ici représenté par Monsieur François GEORGES, pré-dit, sur base d'une procuration sous seing privé datée du 18 juillet 2011, laquelle restera annexée aux présentes,

agissant en leurs qualités d'administrateurs de la société anonyme "ETOILE D'OR S.A.", établie et ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 82.629,

avec un capital social de 31.000,- EUR (trente et un mille Euros) représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de 31,- EUR (trente et un euros) par action, chacune entièrement libérée.

Lesquels comparants, agissant ès qualités, ont requis le notaire instrumentant d'acter:

I. Qu'en application des articles 278 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales, la société anonyme "ETOILE D'OR S.A.", prédésignée, a fusionné avec la société anonyme société "TIMBRA HOLDING LUXEMBURG S.A.", établie et ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 141.780,

avec un capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) par action, chacune entièrement libérée,

par absorption de la première conformément au projet de fusion passé par acte du notaire instrumentant en date du 25 mai 2011 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1276 du 14 juin 2011.

II. Que cette fusion a été réalisée suivant les prescriptions de l'article 279 de la loi prédite et qu'aucune assemblée générale d'approbation n'est nécessaire, aucun actionnaire des sociétés concernées n'ayant requis de convocation d'assemblée et la fusion s'opèrent de plein droit par l'écoulement du délai d'un mois à dater de la publication au Mémorial du projet de fusion.

III. Que par conséquent, la fusion se trouve réalisée, entraînant de plein droit et simultanément les effets visés à l'article 274, notamment la transmission universelle, tant entre la société absorbée et la société absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante et la dissolution de la société absorbée "ETOILE D'OR S.A. ".

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants de la partie comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. GEORGES, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 juillet 2011. LAC/2011/32932. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Référence de publication: 2011105314/45.

(110120887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Schengen Travel, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5411 Canach, 15, rue d'Oetrange.

R.C.S. Luxembourg B 149.236.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011104749/10.

(110118098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Rosy Blue Enterprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1513 Luxembourg, 63, boulevard du Prince Félix.

R.C.S. Luxembourg B 96.232.

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 20 juillet 2011 de la société Rosy Blue Enterprises S.A. que les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

Prolongation des mandats des administrateurs suivants jusqu'à rassemblée générale qui se tiendra en l'année 2017:

Manacor (Luxembourg) S.A. ayant pour adresse le 46A, J.F. Kennedy, 1855 Luxembourg, à Luxembourg, et immatriculée sous le numéro B 9.098 auprès du RCS du Luxembourg

Mutua (Luxembourg) S.A. ayant pour adresse le 46A, J.F. Kennedy, 1855 Luxembourg, à Luxembourg, et immatriculée sous le numéro B 41.471 auprès du RCS du Luxembourg

Monsieur Ravi Bhansali, né le 23 décembre 1984, Antwerpen, Belgique, ayant pour adresse le 11, Berkenlaan, 2610 Wilrijk, à Belgique.

Prolongation des mandats de commissaire aux comptes suivants jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017:

Fiaccom S.A. ayant pour adresse le 7A, ZA Am Brill, 3961 Ehlange sur Mess, au Luxembourg, et immatriculée sous le numéro B 86.307 auprès du RCS du Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2011105095/24.

(110119401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

PPF Shopping S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 158.331.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 21 juillet 2011 que:

1) It was decided the removal of Mr. Baldan Enrico born on 04th of July 1974 at Dolo, Italy with professional address at 15 Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg from his position as Manager of PPF Shopping S.à r.l.

2) It was decided the removal of Mr. Max Kreuter born on 20th of January 1977 at Würzburg, Germany with professional address at 1-3 Strand, Grand Buildings GB, WC2N 5HR London, United Kingdom from his position as Manager of PPF Shopping S.à r.l.

3) It was decided the removal of Mr. Benjamin Penaliggon born on 08th of March 1964 at Chard, United Kingdom with professional address at 1-3 Strand, Grand Buildings GB, WC2N 5HR London, United Kingdom from his position as Manager of PPF Shopping S.à r.l.

4) It was decided to appoint Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à.r.l. with registered address at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg as the Sole Manager of the Company, with immediate effect and for an unlimited period of time.

Traduction française:

1) L'assemblée a décidé la fin de mandat comme Gérant de la société PPF Shopping S.à r.l. de M. Enrico Baldan né le 04 juillet 1974 à Dolo Italie résidant professionnellement à 15 Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

2) L'assemblée a décidé la fin de mandat comme Gérant de la PPF Shopping S.à r.l. de M. Max Kreuter né le 05 mai 1968 à Würzburg, Allemagne résidant professionnellement à 1-3 Strand, Grand Buildings GB, WC2N 5HR Londres, Royaume Uni.

3) L'assemblée a décidé la fin de mandat comme Gérant de la PPF Shopping S.à r.l. de M. Benjamin Penaliggon né le 08 mai 1964 à Chard, Royaume Uni résidant professionnellement à 1-3 Strand, Grand Buildings GB, WC2N 5HR Londres, Royaume Uni.

4) L'assemblée a nommé comme Gérant de la société pour une période indéterminée à partir de 21 juillet 2011: Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l. avec l'adresse au 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Grand Duché de Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 21 juillet 2011.

Pour avis conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011105905/36.

(110120437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Signum Luxembourg I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 87.793.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 14 juillet 2011:

- FPS Audit S.à r.l. de 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L - 1330 Luxembourg est nommé le réviseur d'entreprise agréé de la société en remplacement du réviseur d'entreprise agréé démissionnaire, Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l.

- Le mandat de FPS Audit S.à r.l. prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2011104751/16.

(110118160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Class One SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-5884 Howald, 304, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg E 1.241.

L'an deux mille onze, le dix-neuf juillet.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

1.- Lionel Langleur, directeur de société, demeurant à L-4347 Esch-sur-Alzette, 62, rue Dr. Welter;

2.- Patricia Scialacqua, expert en sociétés, demeurant à F-84100 Uchaux, Chemin des troupeaux,

ici représentée par Lionel Langleur, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 19 juillet 2011,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et par le comparant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui,

associés de la société CLASS ONE SCI (anc: MARLY SCI), établie et ayant son siège à L-4347 Esch-sur-Alzette, 62, rue Dr Welter, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro E 1241, constituée suivant acte Gérard LECUIT de Hesperange en date du 11 mai 1999, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 600 du 6 août 1999, modifiée suivant acte Gérard LECUIT de Hesperange du 26 avril 2000, publié au dit Mémorial, Numéro 719 du 3 octobre 2000, modifiée suivant acte Jean SECKLER de Junglinster du 19 août 2004, publié au dit Mémorial, Numéro 125 du 10 février 2005.

Les comparants prennent les résolutions suivantes:

105436

Première résolution

Ils décident de transférer le siège social d'Esch-sur-Alzette à Howald et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts comme suit:

" **Art. 4. 1^{er} alinéa.** Le siège de la société est établi dans la commune de Hesperange."

Deuxième résolution

Ils fixent l'adresse à L-5884 Howald, 304, route de Thionville.

Enfin, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: LANGLEUR, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 25 juillet 2011. REM 2011 / 1003. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 2 août 2011.

Référence de publication: 2011109942/38.

(110126545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

Riverwells Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 106.299.

L'an deux mil onze, le trente juin.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "RIVERWELLS INVESTMENTS S.A.", avec siège social à L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri, constituée par acte notarié en date du 16 février 2005, publié au Mémorial Recueil C numéro 610 du 24 juin 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Thierry STAS, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital à raison de six cent cinq mille quatre cent cinquante Euros (605.450.- EUR) pour le porter de son montant actuel de soixante-deux mille Euros (62.000.- EUR) à six cent soixante-sept mille quatre cent cinquante Euros (667.450.- EUR) par l'émission de neuf cent septante-six (976) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription de neuf cent septante-six (976) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale par Mr Rudi PAUWELS et libération entière de ces neuf cent septante-six (976) actions nouvelles par apport en nature consistant en vingt-six (26) actions de la société espagnole «Costa Guadalqui-Vivir SL», ayant son siège social à Benalup-Casas Viejas (Cádiz), Calle La Torre, Campo de Golf.

3. Acceptation du rapport de réviseurs relatifs à l'apport en nature.

4. Changement conséquent de l'article 5 des statuts.

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital à concurrence de six cent cinq mille quatre cent cinquante Euros (605.450.- EUR) pour le porter de son montant actuel de soixante-deux mille Euros (62.000.- EUR) à six cent soixante-sept mille quatre cent cinquante Euros (667.450.- EUR) par l'émission de neuf cent septante-six (976) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, souscrites et libérées par Monsieur Rudy PAUWELS comme dit ci-dessous.

Souscription - Libération

Est alors intervenu aux présentes

Monsieur Rudy PAUWELS, pharmacien-chercheur, demeurant Chemin de Layaz 3, 1806 Saint-Légier-La-Chiésaz, Suisse,

ici représenté par Monsieur Thierry STAS prénommé,

aux termes d'une procuration sous seing privé délivrée le 8 juin 2011,

lequel déclare souscrire aux neuf cent septante-six (976) actions nouvelles et les libérer intégralement par un apport en nature consistant en vingt-six (26) actions de la société espagnole «Costa Guadalqui-Vivir-SL», ayant son siège social à Benalup-Casas Viejas (Cádiz), Calle La Torre, Campo de Golf.

L'existence et la valeur des dites actions a été justifiée au notaire instrumentant dans un rapport établi par Audit Conseil Services S.à r.l., en la personne de Monsieur Alain BLONDELET, réviseur d'entreprises, ayant son siège à Strassen, daté du 27 juin 2011, dont la conclusion est rédigée comme suit:

« **4. Conclusion.** Sur base des travaux réalisés et décrits ci-avant, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous permet de croire que la valeur de l'Apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des actions à émettre dans le cadre de l'Augmentation de capital, augmentée de la prime d'émission.»

Il résulte en outre d'un certificat émis en date du 15 juin 2011 par le Conseil d'Administration de la société espagnole «Costa Guadalqui-Vivir SL», que:

- Monsieur Rudy PAUWELS est propriétaire de 26 actions de 501 soit 5,19 % du capital social total;
- les 26 actions apportées sont entièrement libérées;
- Monsieur Rudy PAUWELS est le seul ayant droit sur ces actions et ayant les pouvoirs d'en disposer;
- aucune des actions n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des parts sociales n'est sujette à saisie;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;
- selon la loi espagnole et les statuts de la société, ces actions sont librement transmissibles;
- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des parts de la société, requises en Espagne, seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant le dit apport en nature.

Le surplus, s'il en est, entre l'apport en nature et la valeur nominale des actions émises en échange sera porté à un compte de prime d'émission.

La prédite procuration, le certificat ainsi que ledit rapport de réviseur resteront, après avoir été signés "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

Deuxième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à six cent soixante-sept mille quatre cent cinquante Euros (667.450.- EUR) représenté par mille septante-six (1.076) actions sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ deux mille trois cents Euros (2.300.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. TASSIGNY, M. NEZAR, T. STAS, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 juillet 2011. Relation: LAC/2011/30086. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Référence de publication: 2011106410/95.

(110121244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Leeverg Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 155.483.

L'an deux mille onze.

Le cinq juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Leeverg Luxembourg S.A., ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, R.C.S. Luxembourg numéro B 155483, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 août 2010, publié au Mémorial C numéro 2281 du 26 octobre 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick WILWERT, demeurant professionnellement à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Laurent WEBER, demeurant professionnellement à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de 400.000,-EUR, pour le porter de son montant actuel de 31.000,-EUR à 431.000,-EUR, par la création et l'émission de 40.000 actions nouvelles de 10,-EUR chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

3.- Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre cent mille euros (400.000,-EUR), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,-EUR) à quatre cent trente et un mille euros (431.000,-EUR), par la création et l'émission de quarante mille (40.000) actions nouvelles avec une valeur nominale de dix euros (10,-EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

Les quarante mille (40.000) actions nouvellement émises ont été souscrites et entièrement libérées par l'actionnaire unique de la société Monsieur Patrick WILWERT, demeurant professionnellement à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

Le montant de quatre cent mille euros (400.000,-EUR) a été apporté en numéraire de sorte que le prédit montant se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société anonyme Leeverg Luxembourg S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

105439

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (alinéa 1^{er}).** Le capital social est fixé à quatre cent trente et un mille euros (431.000,-EUR), représenté par quarante-trois mille cent (43.100) actions avec une valeur nominale de dix euros (10,-EUR) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille neuf cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Esch-sur-Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: Patrick WILWERT, Laurent WEBER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 juillet. Relation: GRE/2011/2580. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME

Junglinster, le 22 juillet 2011.

Référence de publication: 2011104285/66.

(110118727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

V.T.D.Z. Production S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8422 Steinfort, 53C, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 144.487.

L'an deux mille onze, le dix-sept juin

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Monsieur Vincenzo RUGGIERI, technicien en audiovisuel, demeurant à L-8422 Steinfort, 53C rue de Hobscheid.

Lequel comparant déclare qu'il est l'associé unique de la société à responsabilité limitée V.T.D.Z Production S.à.r.l., avec siège social à L-1332 Luxembourg, 32 rue de Chicago, constituée suivant acte reçu par le notaire Marc LECUIT, de résidence à Mersch, en date du 23 janvier 2009, publié au Mémorial C numéro 482 en date du 5 mars 2009.

Ceci exposé, l'associé représentant l'intégralité du capital social, a déclarée vouloir se considérer comme dûment convoqué en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont il reconnaît avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, a pris la résolution suivante sur l'ordre du jour suivant:

- Transfert du siège social et modification de l'article trois des statuts.

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Luxembourg à Steinfort, et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 3. Le siège social est établi à Steinfort.

(Le reste sans changement).

L'adresse du siège est fixée à L-8422 Steinfort, 53c rue de Hobscheid.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, sont évalués approximativement à HUIT CENTS EURO (800.-EURO).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec le comparant au paiement desdits frais.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la présente assemblée à été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par noms, prénom, état et demeure, a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Ruggieri, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 juin 2011. Relation: EAC/ 2011/ 8135. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 juillet 2011.

Référence de publication: 2011106499/39.

(110121241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Werec Industries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 122.701.

In the year two thousand and eleven, on the fourth day of the month of July.

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Werec Industries S.A." (the "Company"), a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés (the "RCS") in Luxembourg under number B 122.701, incorporated by deed of the undersigned notary on 28 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 184 on 15 February 2007. The articles of incorporation of the Company were amended the last time by a deed of the undersigned notary on 29 September 2010, published in the Mémorial number 113 on 20 January 2011.

There appeared:

Signet Investments S.A., a société anonyme, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg registered with the RCS under number B 64.819, represented by Me Thierry KAUFFMAN, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, pursuant to a proxy under private seal (which proxy after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered therewith), being the sole shareholder of the Company,

declaring and requesting the notary to record that:

1. The entire issued share capital represented by four hundred and two thousand three hundred and forty (402,340) shares is held by the sole shareholder, it being noted that the Company holds six thousand four hundred eighty-two (6,482) itself. Decisions can thus validly be taken on all items of the agenda.

2. The agenda on which resolutions are to be passed is as follows:

A. Reduction of the issued share capital of the Company from forty million eight hundred eighty-two thousand two hundred Euro (€ 40,882,200) to forty million two hundred thirty-four thousand Euro (€ 40,234,000) by an amount of six hundred forty-eight thousand two hundred Euro (€ 648,200) by the cancellation (without payment) of six thousand four hundred and eighty-two (6,482) own shares held by the company of a par value of one hundred Euro (€ 100) each;

B. Consequential amendment of paragraph 1 of article 5 of the articles of association of the Company.

Thereafter the sole shareholder took the following resolution:

First resolution

The sole shareholder resolved to reduce the issued share capital of the Company from forty million eight hundred eighty-two thousand two hundred Euro (40,882,200.- EUR) to forty million two hundred thirty-four thousand Euro (40,234,000.- EUR) by an amount of six hundred forty-eight thousand two hundred Euro (648,200.- EUR) by the cancellation (without payment) of six thousand four hundred and eighty-two (6,482) own shares held by the company of a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each.

Second resolution

The sole shareholder resolved to amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company to reflect the reduction of the share capital so as to read as follows:

“ **Art. 5. (1st paragraph).** The subscribed capital of the Corporation is set at forty million two hundred thirty-four thousand Euro (40,234,000.- EUR) divided into four hundred two thousand three hundred forty (402,340) shares of a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each.”

There being no further item to be resolved, the decision of the sole shareholder was thereupon closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at approximately EUR 1,150.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto the present deed is drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatrième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de «WEREC INDUSTRIES S.A.» (la «Société»), une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg («RCS») sous le numéro B 122.701, et constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 novembre 2006, publié au Mémorial C numéro 184 du 15 février 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 29 septembre 2010 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, prénommé, publié au Mémorial, numéro 113 du 20 janvier 2011.

A comparu:

Signet Investments S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au RCS sous le numéro B 64.819 représentée par Me Thierry KAUFFMAN, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé (laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement), étant l'actionnaire unique de la Société, déclare et prie le notaire d'acter que:

1. L'intégralité du capital social émis, représenté par quatre cent deux mille trois cent quarante (402.340) actions, est détenu par l'actionnaire unique, étant noté que la Société détient six mille quatre cent quatre-vingt-deux actions elle-même. Par conséquent les décisions peuvent valablement être prises.

2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

A. Réduction du capital social émis de la Société de son montant actuel de quarante millions huit cent quatre-vingt-deux mille deux cents euros (EUR 40.882.200) à quarante millions deux cent trente-quatre mille euros (EUR 40.234.000) d'un montant de six-cent quarante-huit mille deux cent euros (EUR 648.200) par annulation (sans paiement) de toutes les six mille quatre cent quatre-vingt-deux (6.482) actions détenues par la Société elle-même, chacune des actions ayant une valeur de cent euros (EUR 100);

B. Modification subséquente de l'article 5 alinéa 1 des statuts de la société.

A la suite de quoi l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de réduire le capital social émis de la Société de son montant actuel de quarante millions huit cent quatre-vingt-deux mille deux cents euros (EUR 40.882.200.-) à quarante millions deux cent trente-quatre mille euros (EUR 40.234.000.-) d'un montant de six-cent quarante-huit mille deux cent euros (EUR 648.200.-) par annulation (sans paiement) de toutes les six mille quatre cent quatre-vingt-deux (6.482) actions détenues par la Société elle-même, chacune des actions ayant une valeur de cent euros (EUR 100).

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide de reformuler comme suit le premier alinéa de l'article 5 alinéa 1 des statuts de la Société:

« **Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital souscrit est fixé à quarante millions deux cent trente-quatre mille euros (EUR 40.234.000.-), divisé en quatre-cent deux mille trois cent quarante (402.340) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision de l'actionnaire unique a été clôturée.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, mis à charge de la Société sont estimés à 1.150,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête du présent acte.

Et après lecture faite au comparant, il a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Thierry KAUFFMAN, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 13 juillet 2011. Relation GRE/2011/2574. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 juillet 2011.

Référence de publication: 2011104576/105.

(110119677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

PK Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 157.362.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 28 juin 2011 que:

- 1) It was decided the termination of the Directorship of Mr. Baldan Enrico born on 04th of July 1974 at Dolo, Italy with professional address at 15 Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg as Manager of PK Holding S.à r.l.
- 2) It was decided the termination of the Directorship of Mr. Philip Mathew Barrett born on 05th of May 1968 at Aylesbury, United Kingdom with professional address at 1-3 Strand, Grand Buildings GB, WC2N 5HR London, United Kingdom as Manager of PK Holding S.à r.l..
- 3) It was decided the termination of the Directorship of Mr. Christopher Santer born on 18th of April 1973 at Redhill, United Kingdom with professional address at 1-3 Strand, Grand Buildings GB, WC2N 5HR London, United Kingdom as Manager of PK Holding S.à r.l..
- 4) It was decided the termination of the Directorship of Mr. Bodo Demisch born on 02nd of October 1944 at Hahnenklee, Jetzt Goslar Germany with professional address at 9A, Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg as Manager of PK Holding S.à r.l.
- 5) It was decided to appoint Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à.r.l. with registered address at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg as the Sole Manager of the Company, with immediate effect and for an unlimited period of time.

Traduction française:

- 1) L'assemblée a décidé la fin de mandat comme Gérant de la société PK Holding S.à r.l. de M. Enrico Baldan né le 04 juillet 1974 à Dolo Italie résidant professionnellement à 15 Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg
- 2) L'assemblée a décidé la fin de mandat comme Gérant de la PK Holding S.à r.l. de M. Philip Barrett né le 05 mai 1968 à Aylesbury, Royaume-Uni, résidant professionnellement à 1-3 Strand, Grand Buildings GB, WC2N 5HR Londres, Royaume-Uni.
- 3) L'assemblée a décidé la fin de mandat comme Gérant de la société PK Holding S.à r.l. de M. Christopher Santer né le 18 avril 1973 à Redhill, Royaume-Uni résidant professionnellement à 1-3 Strand, Grand Buildings GB, WC2N 5HR Londres, Royaume-Uni.
- 4) L'assemblée a décidé la fin de mandat comme Gérant de la société PK Holding S.à r.l. de M. Bodo Demisch né le 02 octobre 1944 à Hahnenklee, Jetzt Goslar Allemagne résidant professionnellement à 9A, Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg.
- 5) L'assemblée a nommé comme Gérant de la société pour une période indéterminée à partir de 28 juin 2011: Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l. avec l'adresse au 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Grand-Duché de Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Pour avis conforme

Un Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2011105080/42.

(110119374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Servimmo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 495, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 50.397.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011104754/10.

(110118355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Start People S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 27.901.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011104755/10.

(110118798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Stora Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 67.879.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2010 de Stora Luxembourg S.à r.l ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19.07.2011.

Signatures.

Référence de publication: 2011104757/11.

(110118083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Mark IV USA Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 156.609.

Il résulte des résolutions de l'associé de la société Mark IV USA Finco S.à r.l. tenues en date du 19 juillet 2011 que l'associé unique a pris les décisions suivantes:

A compter du 19 juillet 2011 et pour une durée indéterminée les personnes suivants sont nommées Gérant A:

Monsieur Edward Rae Steele né le 22 mai 1959 à New York, Etats-Unis d'Amérique, et ayant pour adresse 501 John James Audubon Parkway, One Town Center, 14226 Amherst, New York, aux Etats-Unis d'Amérique.

Monsieur Mark Gilbert Barberio né le 26 mai 1962 à New York, Etats-Unis d'Amérique, et ayant pour adresse 501 John James Audubon Parkway, One Town Center, 14226 Amherst, New York, aux Etats-Unis d'Amérique.

A compter du 19 juillet 2011 et pour une durée indéterminée la personne suivant est nommée Gérant B:

Manacor (Luxembourg) S.A. ayant pour adresse le 46A J.F. Kennedy, 1855 Luxembourg, à Luxembourg, et immatriculé sous le numéro B 9.098 auprès du RCS du Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mark IV USA Finco S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant B

Signatures

Référence de publication: 2011105027/23.

(110119370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Bivange Lotissements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.
R.C.S. Luxembourg B 98.021.

L'an deux mille onze, le six juillet.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Frédéric STEFFEN, ingénieur civil, demeurant à L-8131 Bridel, 38, rue des Genêts, agissant en sa qualité d'associé unique de la société à responsabilité limitée «BIVANGE LOTISSEMENTS S.à r.l.», ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 10 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 127 du 30 janvier 2004.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a déclaré délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1.- Décision sur la mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
- 3.- Nomination du commissaire à la liquidation.

Ensuite l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'associé décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Frédéric STEFFEN, demeurant à L-8131 Bridel, 38, rue des Genêts, né à Bivange, le 17 avril 1938.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'associé décide de nommer comme commissaire à la liquidation:

Fiduciaire Scheiwen Nickels et Associés S.à r.l, avec siège social à L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. STEFFEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juillet 2011. Relation: LAC/2011/31451. Reçu douze euros (12.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande. Luxembourg, le 19 juillet 2011. .

Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Référence de publication: 2011107629/46.

(110123360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Faber Digital Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7561 Mersch, 7, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 71.705.

- Constituée suivant acte reçu par M^e Robert SCHUMAN, notaire de résidence à L-Differdange, en date du 14 septembre 1999, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 903 du 29 novembre 1999.

- Statuts modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par M^e Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 9 janvier 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 462 du 27 mars 2007.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société FABER DIGITAL SOLUTIONS S.A., tenue au siège social le 16 juin 2011 et du procès-verbal du conseil d'administration de ladite société, tenu au siège social le 12 juillet 2011, que les décisions suivantes ont été prises:

- Suite aux démissions de Messieurs Ernest PETERS et Roger WAGNER de leurs postes respectifs d'administrateur et d'administrateur et délégué à la gestion journalière, Monsieur François FABER, directeur de sociétés, demeurant professionnellement 7, rue des Prés à L-7561 Mersch, a été coopté comme administrateur et délégué à la gestion journalière en remplacement de Monsieur Roger WAGNER, pour une période de trois ans.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

- Suite à la fin du mandat de la société EWA REVISION S.A., la société FIDEWA Audit S.A. enregistrée au RCS de Luxembourg sous le numéro B-155.324, avec siège social au 43, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, est nommée au poste de réviseur d'entreprises pour une période de trois ans.

- les mandats suivants ont été renouvelés pour une période de trois ans:

1) comme administrateurs:

- Monsieur Yves JEAN-BAPTISTE, gérant de société, demeurant à B-6720 Habay-la-Neuve, 13, rue du Bochet.

- Monsieur Guy HOFFMANN, directeur, demeurant à L-2134 Luxembourg, 46, rue Charles Martel.

- Monsieur Claude FABER, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

2) comme délégué à la gestion journalière:

- Monsieur Yves JEANBAPTISTE, gérant de société, demeurant à B-6720 Habay-la-Neuve, 13, rue du Bochet.

Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Pour la société FABER DIGITAL SOLUTIONS S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2011106753/33.

(110122185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Euroports Benelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 131.235.

In the year two thousand eleven, on the twenty-seventh June,

before us, Me Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Euroports Benelux S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at L-2721 Luxembourg au 6, rue Jean Monnet, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Paul Decker, notary then residing in Luxembourg- Eich, of June, 28th, 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 2193 of October, 4th, 2007 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 131,235 (the "Company").

The meeting was declared open at 10.00 a.m. with Mrs Nadine GLOESENER, employee, residing professionally in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr Paul WEILER, employee, residing professionally in Luxembourg

The meeting elected as scrutineer Mr Patrick BIESDORF, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) so as to raise it from its present amount of thirty-four million nine hundred and thirty-one thousand Euro (EUR 34,931,000.-), to thirty-five million and thirtyone thousand Euro (EUR 35,031,000.-).

2 To issue four thousand (4,000) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium in a total amount of five million thirty six thousand euro (EUR 5,036,000.-) and payment in full for such new shares by a contribution in cash.

4 To amend article 5, first paragraph, of the articles of incorporation of the Company to reflect the above capital increase.

5 Miscellaneous.

ii) That the shareholder represented, the proxy of the represented shareholder and the number of its shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the proxy of the represented shareholder and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxy of the represented shareholder, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital being represented at the present meeting and the shareholder represented declaring that it has had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notice was necessary.

(v) That the present meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-), so as to raise it from its present amount of thirty-four million nine hundred and thirty-one thousand Euro (EUR 34,931,000.-) to thirty-five million and thirty-one thousand Euro (EUR 35,031,000.-).

Second resolution

The general meeting resolved to issue four thousand (4,000) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of these resolutions.

Third resolution - Subscription - Payment

Thereupon has appeared Euroports Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B117,473,

here represented by Mr Patrick BIESDORF, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 22nd 2011, declared to subscribe for four thousand (4,000) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and to pay one hundred thousand Euro in full for such new shares, together with a share premium of an amount of by a contribution in cash in an amount of five million thirty-six thousand Euro (5,036,000.- EUR) as the share premium account.

The aggregate amount of amount of five million one hundred and thirty-six thousand Euro (5,136,000.- EUR) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the general meeting resolved to accept the said subscriptions and payments and to allot the four thousand (4,000) new shares to the Subscriber according to his subscription as detailed here above.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the general meeting resolved to amend article 5, first paragraph, of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

“ **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at thirty-five million and thirty-one thousand Euro (EUR 35,031,000.-) divided into one million four hundred and one thousand two hundred forty (1,401,240) shares (the "Shares") with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each. “

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 10.45 a.m..

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 3,300.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-sept juin.

par-devant nous Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Euroports Benelux S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-2721 Luxembourg au 6, rue Jean Monnet, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg- Eich en date du 28 juin 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2193 du 4 octobre 2007, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 131.235 (la "Société").

L'assemblée a été déclarée ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Madame Nadine GLOESENER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Monsieur Paul WEILER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Monsieur Patrick BIESDORF, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cent mille euros (100.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de trente-quatre million neuf cent trente et un mille euros (EUR 34.931.000,-) à trente-cinq millions et trente-et-un mille euros (EUR 35,031,000.-).

2 Émission de quatre mille (4.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices à partir du jour de la décision des actionnaires décidant de l'augmentation de capital proposée.

3 Acceptation de la souscription de ces actions nouvelles avec une prime d'émission totale de cinq millions trente-six mille euros (EUR 5.036.000.-), par apport en numéraire.

4 Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts, afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus.

5 Divers.

(ii) Que l'actionnaire représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants restera pareillement annexée aux présentes.

(iv) Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée et l'actionnaire représenté déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage,

(v) Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 100.000,- EUR (cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de trente-quatre million neuf cent trente et un mille euros (EUR 34.931.000,-) à trente-cinq millions et trente-et-un mille euros (EUR 35,031,000.-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé d'émettre quatre mille (4.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices à partir du jour des présentes résolutions.

Troisième résolution - Souscription - Paiement

Ensuite, s'est présentée, Euroports Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B117.473, représentée par Monsieur Patrick BIESDORF, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 22 juin 2011, qui a déclaré souscrire quatre mille (4.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et libérer intégralement ces nouvelles actions, avec une prime d'émission d'un montant total de cinq millions trente-six mille euros (EUR 5.036.000.-) par un apport en numéraire.

Le montant de cinq millions cent trente-six mille euros (EUR 5.136.000.-) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

Ensuite, l'assemblée générale a décidé d'accepter lesdites souscriptions et lesdits paiements et d'attribuer les quatre mille (4.000) nouvelles actions au Souscripteur conformément à sa souscription telle que détaillée ci-dessus.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée générale a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital Émis.** Le capital social souscrit est fixé à trente-quatre million neuf cent trente et un mille euros (EUR 34.931.000,-) représenté par un million trois cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent quarante (1.397.240) actions (les «Actions») ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 10.45 heures.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à 3.300,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: P.WEILER, N.GLOESENER, P.BIESDORF, P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 juin 2011. Relation: LAC/2011/29287. Reçu 75.- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Référence de publication: 2011106727/159.

(110122647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

**Orange Communications Luxembourg S.A., Société Anonyme,
(anc. Orange S.A.).**

Siège social: L-8070 Bertrange, 8, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 93.817.

In the year two thousand eleven, on the twelfth day of July.

Before Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared

Mobistar N.V./S.A., a public limited liability company (société anonyme) organised and existing under the laws of Belgium, having its registered office at Avenue du Bourget 3, B-1140 Brussels, registered with the Brussels Companies' Register under number RPM 0456.810.810 (Brussels) (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr. Paul-Marie Dessart, General Secretary of Mobistar S.A professionally residing in Brussels, pursuant power of attorney dated July 11th 2011.

The Sole Shareholder declared that it currently holds all the shares in Orange S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 8, Zone d'Activités Bourmicht, L-8070, Bertrange, registered with the Companies Register of the Grand Duchy of Luxembourg under the number B 93.817 incorporated by a deed enacted by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 29 April 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 677 dated 27 June 2003 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 93.817. The Company's articles of incorporation have for the last time been amended by a deed enacted by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 28 October 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2293 dated 3 November 2009 (the "Articles of Association").

Thereupon, the Sole Shareholder declared that it took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to forthwith amend and replace the current corporate name of the Company by "Orange Communications Luxembourg S.A."

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 1 second paragraph of the Articles of Association which shall forthwith read as follows:

"The Company exists under the name of "Orange Communications Luxembourg S.A."

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 750.- EUR.

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party's proxyholder known to the notary by name, first name, civil status and residence, the appearing party's proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le douze juillet.

Par-devant Nous Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mobistar N.V./S.A., une société anonyme de droit belge, ayant son siège social au Avenue du Bourget 3, B-1140 Bruxelles, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Bruxelles sous le numéro RPM 0456.810.810 (Bruxelles) (l'"Actionnaire Unique"),

ici représenté par Monsieur Paul-Marie Dessart, General Secretary de Mobistar S.A demeurant professionnellement à Bruxelles, suivant procuration du 11 juillet 2011.

L'Actionnaire Unique déclare détenir l'intégralité des actions de Orange S.A., une société constituée selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social à 8, Zone d'Activités Bourmicht, L-8070, Bertrange, constituée pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 avril 2003, publié au Mémorial C numéro 677 du 27 juin 2003, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés du Grand-duché de Luxembourg sous le numéro 93.817 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 28 octobre 2009, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2293 le 3 novembre 2009 (les "Statuts").

L'Actionnaire Unique déclare prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de changer le nom actuel de la Société et de le remplacer par: "Orange Communications Luxembourg S.A."

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de modifier l'article 1 deuxième alinéa des Statuts qui est remplacé par le texte suivant: "La Société existe sous la dénomination de "Orange Communications Luxembourg S.A."

Estimation des frais

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à 750.- EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie contractante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la partie contractante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Le présent acte notarié a été constitué au Luxembourg, le jour indiqué sur l'acte.

L'acte ayant été lu à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, usuel, état civil et demeure, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: P-M. DESSART, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 juillet 2011. Relation: LAC/2011/31612. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Référence de publication: 2011104391/79.

(110119646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

PTR, Plantations des Terres Rouges S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 17.029.125,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 71.965.

Extrait du procès-verbal

de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} juin 2011

Constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, le 21 septembre 1999, publié au Mémorial, Recueil Spécial C - n° 948 du 10 décembre 1999. Statuts modifiés suivant acte reçu par Me Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, le 17 octobre 2000, publié au Mémorial C - n° 349 du 12 mai 2001. Statuts modifiés suivant acte reçu par Me Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, le 11 mars 2003, publié au Mémorial C - n° 452 du 25 avril 2003. Statuts modifiés suivant acte reçu par Me Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, le 26 février 2008, publié au Mémorial C - n° 1019 du 24 avril 2008.

Cinquième résolution

Suite aux modifications intervenues dans la composition du Conseil d'Administration, l'Assemblée prend acte et ratifie:

- la cooptation de Monsieur Pierre Lemaire, né le 10 février 1940 à Longlier (Belgique), demeurant à B-6760 Virton, 32, Rue Octave Foncin, en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Thierry Marraud, démissionnaire.

- la cooptation de Monsieur Cédric de Bailliencourt, né le 10 juillet 1969 à Neuilly-sur-Seine (France), demeurant professionnellement à F-92800 Puteaux, 31/32, quai de Dion Bouton, en qualité d'Administrateur, en remplacement de la société Bolloré Participations S.A., démissionnaire.

- la nomination de Monsieur Cédric de Bailliencourt, en qualité de Président

cooptations et nomination faites par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 8 décembre 2010.

Ces mandats s'achèveront lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012.

Pour extrait conforme

Cédric de Bailliencourt / Pierre Lemaire

Président du Conseil d'Administration / Administrateur

Référence de publication: 2011105081/29.

(110119532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Solarys SC, Société Civile.

Siège social: L-3340 Huncherange, 65, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg E 4.532.

— STATUTS

1. Monsieur Patrick GARDAVOIR, né le 06 mai 1967 à Charleroi (B), demeurant professionnellement à 65, Route d'Esch, L-3340 Huncherange;

2. Monsieur Anthony CHOTARD, né le 21 octobre 1975 à Saint-Dizier (F), demeurant professionnellement à 65, Route d'Esch, L-3340 Huncherange.

Lesquels comparants ont décidé d'acter les statuts d'une Société Civile qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit le 23 juillet 2011:

Art. 1^{er}. Il est formé une Société Civile régie par la loi de 1915 sur les Sociétés Commerciales et Civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes et par les articles 1832 et suivants du Code Civil Luxembourgeois.

Art. 2. La Société a pour objet l'utilisation et la mise à disposition de véhicules motorisés à des fins privées. La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques. La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 3. La dénomination est SOLARYS SC.

Art. 4. Le siège social est établi à L-3340 Huncherange, 65, Route d'Esch, il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision de l'assemblée générale.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée, elle pourra être dissoute par décision de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 6. Le capital social est fixé à 100,00 EUR, répartis en 10 parts de 10,00 EUR chacune et constitué par l'apport en numéraire sur un compte ouvert pour la société.

Art. 7. En raison de leur apport, il est attribué 5 parts à Monsieur Patrick GARDAVOIR et 5 parts à Monsieur Anthony CHOTARD, les comparants ci-dessus mentionnés. La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord représentant au moins 50% des parts. L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande du gérant ou des associés.

Art. 8. Les parts sociales sont cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord unanime de tous les associés restants. En cas de transfert par l'un des associés de ses parts sociales, les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ses parts, à un prix fixé entre associés et agréé d'année en année lors de l'assemblée générale statuant le bilan et le résultat de chaque exercice. Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quotepart dans le capital restant.

Art. 9. Le décès ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société. Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé

décédé. Toutefois, les héritiers devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la Société.

Art. 10. La Société est administrée par un gérant nommé et révocable à l'unanimité de tous les associés.

Art. 11. Le gérant est investi de tous les pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance en nom et pour compte de la Société. La Société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de son gérant.

Art. 12. Le bilan est soumis à l'approbation des associés, qui décident de l'emploi des bénéfices. Les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts sociales.

Art. 13. Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du Code Civil. Les pertes et dettes de la Société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la Société.

Art. 14. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation du gérant ou sur convocation d'un des associés. Une assemblée statutaire aura lieu obligatoirement le troisième vendredi de juin de chaque année à 15.00 heures afin de délibérer du bilan, du résultat de l'année écoulée et pour fixer la valeur des parts conformément à l'article 6. L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix. Toutes modifications des statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

Art. 15. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le gérant ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont à sa charge, en raison de sa constitution à 200 EUR.

Assemblée générale extraordinaire

A l'instant, les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent comme dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:

1. Monsieur Patrick GARDAVOIR, précité, est nommé gérant.
2. Le siège de la Société est établi à L-3340 Huncherange, 65, Route d'Esch.

Lu, accepté et signé par les parties intervenantes.

Référence de publication: 2011104528/69.

(110119511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Strassen Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 82.257.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement du 9 juin 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, 6^{ème} section, après avoir entendu le juge commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le ministère public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société anonyme STRASSEN PARTICIPATIONS SA, dont le siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert a été dénoncé en date du 20 février 2006,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Maître Karin SPITZ

Le liquidateur

Référence de publication: 2011104758/17.

(110118677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

TCFE Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 111.454.

Le bilan et annexes au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011104760/10.

(110118271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Calama S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 50.029.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juillet 2011

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Monsieur Xavier GENOUD, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer deux administrateurs, à savoir:

- la société LUXGLOBAL MANAGEMENT S.à r.l, avec siège social sis au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 159.893.
- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur de société, né le 22 mars 1965 à Heerlen (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Les administrateurs M. Claude ZIMMER et M. Marc THEISEN sont domiciliés professionnellement au 42-44, avenue de la gare, L-1610 Luxembourg et ce, avec effet immédiat.

La société Zimmer & Partners S.à.r.l., commissaire aux comptes, à changer de forme juridique devenant une Société Anonyme.

La société Zimmer & Partners S.A. est domiciliée professionnellement au 3-7, rue Schiller L-2519 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011105249/27.

(110120655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Gearbox S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 110.707.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first of June.

Before Us Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of "GEARBOX S.à r.l.", (the "Company"), a "société à responsabilité limitée", established and having its registered office in 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg, section B number 110.707), incorporated by a notarial deed on September 21, 2005, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 72 of January 11, 2006.

The Extraordinary General Meeting is presided over by Mrs Rachel UHL, private employee, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Valérie WOZNIAK, private employee, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr Nicolas DUMONT, private employee, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1) Presentation and approval of the annual accounts as at December 31, 2010;
- 2) Decision to put the company into liquidation.
- 3) Appointment of the Liquidator and definition of its powers.

II.- The Sole Shareholder present or represented, the proxy of the represented shareholder, and the number of shares owned by the shareholders are shown on an attendance-list which, signed by the shareholders or its proxy and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented shareholder, signed «ne varietur» by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III.- It appears from the said attendance-list that all the shares representing the entire subscribed share capital of the Company are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The Extraordinary General Meeting of the Sole Shareholder approves the annual accounts as at 31 December 2010. Taking into consideration the loss brought forward as at January 1, 2010 in the amount of EUR 1,928,947.33, the total loss as at December 31, 2010, amounts to EUR 1,904,905.81.

Second resolution

The Extraordinary General Meeting of the Sole Shareholder resolves to proceed to the immediate dissolution of the Company "GEARBOX S.à r.l.".

The Extraordinary General Meeting of the Sole Shareholder resolves to pronounce its liquidation as of today.

Third resolution

The Extraordinary General Meeting of the Sole Shareholder resolves to appoint as sole liquidator of the company:

The company "GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.", a company existing under the laws of Luxembourg, established and having its registered office in 83, Pafebruch, L-8308 Capellen (Luxembourg), (R.C.S. Luxembourg, section B number 43.298).

Fourth resolution

The Extraordinary General Meeting of the Sole Shareholder resolves to confer the following powers to the liquidator:

- The liquidator is vested with the broadest powers provided by the articles 144 and following of the consolidated laws on commercial companies as amended.
- The liquidator is allowed to perform all acts provided in article 145 without authorisation of the General Meeting of the Sole Shareholder if the latter is required.
- The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.
- The liquidator may on his own responsibility and for particular and specific acts delegate a part of his powers determined by the liquidator to one or several third persons to act as his proxies.

Nothing else being on the agenda, the Chairman closed the meeting.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, in the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt et un juin.

Par-devant Nous Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé Unique de «GEARBOX S.à r.l.», (la «Société»), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 110.707), constituée suivant acte notarié en date du 21 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 72 du 11 janvier 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Rachel UHL, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire de l'Assemblée Madame Valérie WOZNIAK, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Nicolas DUMONT, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1) Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010.
- 2) Dissolution anticipée de la Société.
- 3) Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant l'associé unique présent ou représenté, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par l'associé ou son mandataire et par les membres du Bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

La procuration de l'associé représenté, signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentaire, restera également annexée au présent acte.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont présentes ou représentées à l'Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé Unique approuve les comptes annuels au 31 décembre 2010. Compte tenu du report déficitaire au 1^{er} janvier 2010 d'un montant de EUR 1,928,947.33, le solde en perte au 31 décembre 2010 se chiffre à EUR 1,904,905.81.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé Unique décide de procéder à la dissolution immédiate de la Société «GEARBOX S.à r.l.».

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé Unique décide de nommer comme liquidateur de la Société:

la société «GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.», une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 83, Pafebruch, L-8308 Capellen (Luxembourg), (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 43.298).

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé Unique décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale de l'Associé Unique dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le président lève la séance.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant, sur la demande du même comparant, faire foi en cas de divergences avec la version française.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. UHL, V. WOZNIAK, N. DUMONT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 juin 2011. Relation LAC/2011/29595. Reçu douze euros (12,00 euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Référence de publication: 2011102610/125.

(110116783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Babcock & Brown Property Partner 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 120.182.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait des résolutions prises par
l'associé de la société en date du 30 juin 2011*

Par les résolutions du 30 juin 2011, l'associé de la société a décidé:

- que la clôture de la société à responsabilité limitée Babcock & Brown Property Partner 2, S.à r.l., ayant son siège social à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, a été prononcée et que la Société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée;
- que les livres et documents sociaux seront conservés pendant cinq ans à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg;
- que les fonds restants dans la société seront utilisés pour régler les factures en suspens et que le solde bancaire ultérieur sera versé à l'actionnaire;
- que le compte bancaire sera clôturé en finalité de tous les paiements.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011105202/21.

(110121094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

TCFE Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 111.454.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 7 juin 2011

Sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2017, les mandats de:

Madame Sylvie THEISEN en tant qu'administrateur et administrateur-délégué, Madame Eliane IRTHUM en tant qu'administrateur, toutes deux avec adresse professionnelle au 49, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg et Madame Hilcia DUARTE-BRIONES en tant qu'administrateur, demeurant à San Fco 2 Rios, Central San José (Costa Rica)

La société C.C.M. (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 49, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg en tant que Commissaire aux Comptes

Pour extrait conforme et sincère

TCFE IMMO S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011104761/18.

(110118276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Bluespace Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 109.512.

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue en date du 28 Juin 2011 que:

1) It was decided the transfer of the registered address of the Company from 9A, Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg to 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

2) It was decided the termination of the Directorship of Mr. Bodo Demisch born on 02nd of October 1944 at Hahnenklee, Jetzt Goslar, Germany with professional address at 9A, Boulevard du Prince Henri L - 1724 Luxembourg as Manager of BLUESPACE HOLDING SàRL société à responsabilité limitée.

3) It was decided the termination of the Directorship of Mr. Philip Barrett born on 05th of May 1968 at Aylesbury, United Kingdom with professional address at 1-3 Strand, Grand Buildings GB, WC2N 5HR London, United Kingdom as Manager of BLUESPACE HOLDING SàRL société à responsabilité limitée.

4) It was decided to appoint Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l. with registered address at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg as the Sole Manager of the Company, with immediate effect and for an unlimited period of time.

Traduction française

1) L'assemblée a décidé le changement du siège social de la société du 9A, Boulevard du Prince Henri L-1724 à 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

2) L'assemblée a décidé la fin de mandat comme Gérant de la société BLUESPACE HOLDING SàRL société à responsabilité limitée de M. Bodo Demisch né le 02 octobre 1944 à Hahnenklee, Jetzt Goslar Allemagne résidant professionnellement à 9A, Boulevard du Prince Henri L - 1724 Luxembourg.

3) L'assemblée a décidé la fin de mandat comme Gérant de la société BLUESPACE HOLDING SàRL société à responsabilité limitée de M. Philip Barrett né le 05 mai 1968 à Aylesbury, Royaume-Uni résidant professionnellement à 1-3 Strand, Grand Buildings GB, WC2N 5HR Londres, Royaume Uni.

4) L'assemblée a nommé comme Gérant de la société pour une période indéterminée à partir de 28 Juin 2011:

Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S. à r.l. avec l'adresse au 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Grand Duché de Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 26 juillet 2011.

Pour avis conforme

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2011107403/36.

(110121561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Europa Ruby S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.666.650,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 128.413.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire
des associés (l'«Assemblée») de la Société tenue au siège social de la Société le 30 juin 2011*

L'Assemblée a réélu Deloitte S.A., société anonyme, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, réviseur d'entreprises agréé de la Société, pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale devant se tenir en l'année 2012 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011104957/18.

(110119377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Timken Luxembourg Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 92.503.

Les comptes consolidés pour l'année 2010 de The Timken Company, la maison mère de Timken Luxembourg Holdings S.à r.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20.07.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011104764/11.

(110118049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.